

Province de Québec
District d'Arthabaska
MRC de l'Érable
Ville de Princeville

Séance ajournée tenue ce **dix-neuvième jour d'avril 2010**, au lieu et à l'heure ordinaire des sessions et à laquelle prennent part :

Monsieur Alain Rivard
Monsieur Rock Paquin
Monsieur Fernand Ruel
Monsieur Laurier Chagnon
Monsieur Claude Côté

sous la présidence de Monsieur Gilles Fortier, maire, formant quorum. Le greffier, Mario Juare est également présent.

10-04-122

Rapport des vérificateurs et rapport financier 2009

La trésorière, Louise Bergeron, dépose et explique le rapport des vérificateurs et le rapport financier de la Ville de Princeville pour l'exercice terminé le 31 décembre 2009.

Sur une proposition du conseiller Laurier Chagnon, il est unanimement résolu d'accepter lesdits rapports tels que déposés.

ADOPTÉE

10-04-123

Rapport des vérificateurs sur l'état de la participation à la vidange des boues

La trésorière, Louise Bergeron, dépose le rapport des vérificateurs sur l'état de la participation à la vidange des boues pour l'année 2009.

Sur une proposition du conseiller Fernand Ruel, il est unanimement résolu d'accepter ledit rapport tel que déposé.

ADOPTÉE

10-04-124

Rapport des vérificateurs sur l'état de la participation aux ouvrages d'assainissement des eaux usées

La trésorière, Louise Bergeron, dépose le rapport des vérificateurs sur l'état de la participation aux ouvrages d'assainissement des eaux usées pour l'année 2009.

Sur une proposition du conseiller Rock Paquin, il est unanimement résolu d'accepter ledit rapport tel que déposé.

ADOPTÉE

10-04-125

Règlement no 2010-176 décrétant la fermeture d'un chemin

Sur une proposition du conseiller Alain Rivard, il est unanimement résolu que soit adopté le règlement no 2010-176 décrétant la fermeture d'un chemin montré au plan originaire du cadastre du canton de Stanfold entre les lots 13E et 13G du rang 8.

ADOPTÉE

10-04-126

Contrat avec le ministère des Transports – Entretien hivernal d’une partie des routes provinciales 116, 165 et 263

Sur une proposition du conseiller Claude Côté, il est unanimement résolu d’accepter le marché offert par le ministère des Transports à l’effet que la Ville de Princeville exécute, pour un montant de 96 285.80 \$, le déneigement et le déglacage 2010 d’une partie des routes 116, 165 et 263 pour une longueur totale pondérée de 14,47 kilomètres;

QUE la Ville accepte également la clause de renouvellement pour les deux années subséquentes aux mêmes conditions;

QUE le Directeur général soit autorisé à signer ledit contrat pour et au nom de la Ville de Princeville

ADOPTÉE

10-04-127

Entente avec le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l’Occupation du territoire – Autorisation de signatures

Sur une proposition du conseiller Laurier Chagnon, il est unanimement résolu d’autoriser le maire, Gilles Fortier, à signer pour et au nom de la Ville de Princeville le protocole d’entente établissant les modalités relatives à l’octroi, par le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l’Occupation du territoire, d’une aide financière dans le cadre du Programme de renouvellement des conduites, et ce, dans les dossiers des rues Boisclair et Saint-Jacques Est.

ADOPTÉE

10-04-128

Règlement no 2010-177 modifiant le règlement 10-05 sur le colportage

Sur une proposition du conseiller Rock Paquin, il est unanimement résolu que soit adopté le règlement no 2010-177 modifiant le règlement no 10-05 sur le colportage.

ADOPTÉE

10-04-129

Autorisation de paiements pour kiosque à chansons

ATTENDU QUE ce conseil désire effectuer le paiement de dépenses pour les artistes qui participeront au kiosque à chansons au cours de l’été 2010;

ATTENTU QU’une liste des dépenses accompagne la présente demande;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Fernand Ruel, il est unanimement résolu que ce conseil autorise le paiement des dépenses reliées à la tenue des prestations des artistes pour un montant de 5 300 \$ plus les taxes applicables et le paiement à Sonorisation Marc d’Argy d’un montant de 3 666,67 \$ plus les taxes applicables pour la sonorisation de la musique.

QUE la trésorière soit autorisée à effectuer le paiement de ces dépenses selon la liste annexée à la présente résolution.

ADOPTÉE

Période de questions

Tel que prévu au deuxième alinéa de l'article 322 de la Loi sur les cités et villes, le Maire invite les personnes présentes à poser des questions orales aux membres du conseil.

10-04-130

Levée de la séance ajournée

Sur la proposition du conseiller Fernand Ruel, il est unanimement résolu que la séance ajournée soit levée.

ADOPTÉE

Mario Juaire, greffier

Gilles Fortier, maire